Convocation des élus par le Président : 9 juin 2026
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 9 juin 2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE **2025-SMOSYV-57**

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL
Séance du 17 juin 2026

AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU SYNDICAT MIXTE OUVERT SEINE ET YVELINES VOIRIE

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 3312-1, L. 5721-1 et suivants,

Vu les délibérations du Conseil départemental des Yvelines du 19 janvier et 29 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du Syndicat Mixte Ouvert Seine et Yvelines Voirie (SMO SYV),

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental des Hauts-de-Seine du 11 mars 2024 déclarant la fin d'intérêt interdépartemental des missions en matière de Voirie exercées par l'Etablissement public Interdépartemental 78-92 et approuvant les projets de statuts du SMO SYV,

Vu l'arrêté interdépartemental du préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du SMO SYV,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Voirie approuvés par l'arrêté interdépartemental du préfet des Yvelines et du Préfet des Hauts-de-Seine n° 78-2024-10-16-00005 du 16 octobre 2024 portant création du SMO SYV,

Vu le compte de gestion 2025 du budget principal présenté par Madame le Payeur départemental et vu la délibération 2026-SMOSYV-55, votée lors de la séance de ce jour,

Vu la délibération 2026-SMOSYV-56, d'approbation du compte administratif votée lors de la séance de ce jour,

Vu le rapport de Monsieur le Président du SMO SYV

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Le comité syndical, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 :
- Constatant un excédent de fonctionnement de : 610 239,43 €
- Constatant l'absence de section d'investissement

DÉCIDE d'affecter le résultat du compte administratif 2025 du budget principal du SMO SYV comme suit :

L'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de **610 239.43 €** sera reporté en recettes de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » du budget supplémentaire 2026.

Jean-Christophe FROMANTIN
Signature numérique de Jean-Christophe FROMANTIN
Date : 2026.06.19 10:07:58 +02'00'

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert
Seine et Yvelines Voirie

RECUEIL DES VOTES
2026-SMOSYV-57

Affectation du résultat 2025 du SMO SYV
(en visioconférence)

Président de séance : **Monsieur Richard DELEPIERRE** (sort de la salle pendant le vote)

1/ Délégués présents :

- Daniel COURTES
- Denis DATCHARRY
- Richard DELEPIERRE
- Denis LARGHERO
- Geoffroy BAX DE KEATING
- Lorrain MERCKAERT
- Pauline WINOCOUR-LEFEVRE
- Pascal THEVENOT

2/ Délégués absents mais donnant pouvoir donc représentés :

- Thomas LAM (pouvoir à Mr COURTES)
- Véronique MOREL (pouvoir à Mr THEVENOT)

3/ Délégués absents :

- Jean-Christophe FROMANTIN
- Patrick STEFANINI

Le nombre d'élus délégués présents (1) ou représentés (2) est de **10** sur un total de 12.

Le quorum est donc atteint.

4/ Résultats des votes :

- Nombre de vote pour : 8
- Nombre de vote contre : 0
- Nombre d'abstention : 1
- NPPV : 1 (Richard DELPIERRE, Président de la séance, sort de la salle pour le vote)

⇨ **Total des votes : 9**

Le Président

Accusé de réception en préfecture
078-934572637-20260619-26_00321-DE
Date de télétransmission : 19/06/2026
Date de réception préfecture : 19/06/2026